

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE METROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Syndical
Séance du lundi 9 octobre 2017**

DCS33-2017

**Membres en exercice : 144
Présents : 41
Pouvoirs : 1**

**Date de convocation :
02/10/2017**

**Attribution de l'indemnité
de conseil au Trésorier
Principal**

Le lundi 9 octobre 2017, à 12 h 00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le lundi 2 octobre 2017 (le conseil syndical n'ayant pu valablement délibérer, le 29 septembre 2017, en l'absence de quorum lors de l'examen points 1.4 à 1.8 de l'ordre du jour), dans sa composition "affaires d'intérêt commun" prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Bureau, sous la présidence de M. Paul CHANDELIER, 6^{ème} Vice-Président, dans l'ordre du tableau des vice-présidents, le Président et les 1^{er} à 5^{ème} Vice-Présidents étant absents et/ou empêchés. S'agissant d'une seconde convocation, il peut être délibéré sans condition de quorum en application de l'article L2121-17 du CGCT et de l'article 45 du règlement intérieur.

Monsieur Grégory BERKOVICZ est désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Salvatore BELLOMO, M. Grégory BERKOVICZ, M. Patrice COLBERT, M. Sébastien FRANCOIS, M. Xavier HAY, M. Joël JEANNE, M. Pascal JOUIN, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc POTTIER, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Béatrice TURBATTE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET, M. Didier AUXEPAULES (membre suppléant), M. Philippe LE ROLLAND (membre suppléant), M. Patrick LESELLIER (membre suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC, M. Régis CROTEAU (membre suppléant)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE, M. Denis LEPORTIER (membre suppléant), M. Franck LEROYER (membre suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri LOUVARD, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (membre suppléant), M. Dominique ROSE (membre suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON, Mme Sophie DE GIBON (membre suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Jean-Marie MOUCHEL (membre suppléant)

Communauté de communes Pays de Honfleur-Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE (pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la Mer : M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Cyril BUHOT, Mme Hélène BURGAT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Dominique GOUTTE, Mme Edith GUILLOT, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Robert MICHEL, M. Laurent BRAEM (membre suppléant), M. Wilfried KOPEC (membre suppléant), M. Daniel RODON (membre suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, Mme Nicole GOUBERT, M. Roger TENCE, M. Jacques COLLIN (membre suppléant), M. Jean-Marc FURON (membre suppléant), Mme Christine LEBOULANGER (membre suppléant), M. Jean VANRYCKEGHEM (membre suppléant)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Frédéric POUILLE, M. Patrick DUBOIS (membre suppléant),

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes : M. Michel COMBE (membre suppléant)

Communauté d'agglomération Flers-Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, Mme Elisabeth BURNOUF, M. Jean-Louis VALENTIN, M. Alain PINABEL

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Lionel LERCH

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-Manuel COUSIN

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN, M. Pierre-Jean BLANCHET (membre suppléant)

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal suite au renouvellement de nos instances le 3 mars 2017 (délibération DCS01-2017)

Exposé :

Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier principal a pris en charge la gestion du budget du pôle métropolitain à compter du 20 novembre 2012.

Elle exerce toujours ces fonctions.

L'arrêté du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des collectivités locales et des établissements publics.

Ce texte prévoit que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Compte tenu de la nouvelle installation des membres constituant le pôle métropolitain, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

En application de l'arrêté précité, cette indemnité est calculée en prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires réelles des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices.

Proposition :

Il est proposé au conseil syndical de solliciter le concours de Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier principal pour la durée du mandat du Comité/conseil Syndical pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable définies et de lui attribuer l'indemnité de conseil, au taux plein et selon les mêmes bases définies par l'arrêté interministériel précité.

Vote :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » en date du 11 septembre 2017 ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés de ses membres ou représentés :

- SOLLICITE le concours de Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier principal pour la durée du mandat du Conseil syndical pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable définies par l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- ATTRIBUE l'indemnité de conseil allouée à Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier Principal, au taux plein et selon les mêmes bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits budgétairement au chapitre 011, nature 6225 du budget.

Cette délibération sera rendue exécutoire et notifiée au Trésorier Principal.

La présente délibération, rendue exécutoire peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,
Suivent les signatures,
Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,


Joël BRUNEAU

